

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 11 L'an deux mil vingt, le seize juillet à vingt heures, le Conseil
- présents : 11 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 11 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 0 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 10/07/2020 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Martine DESJARDIN, Sandrine BROSSARD,
Evelyne ROBERT ; MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER,
Date d'affichage : 10/07/2020 Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Bernard VICENTE, Kévin GODIN
Absents excusés : aucun

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 18 juin 2020
- Délibérations :
 1. Budget primitif commune
 2. Budget primitif Épicerie
 3. Budget primitif Station-Service
 4. Budget primitif Eau et Assainissement
 5. Opération Gustave et le mystérieux pendentif
- Délégués au PLUi
- Transports scolaires : renouvellement convention trisannuelle
- Questions diverses dont :
 - Remplacement estival agent technique
 - Épicerie
 - Bornes incendie
 - Fuites réseau d'eau

Secrétaire de séance : Mme GRIVEAU Rachel

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR : délibération inscription de la route d'Artagnan au PDES

Approbation à l'unanimité du Compte-rendu de la réunion de Conseil du 18 juin

34-2020 Vote du budget primitif de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2020, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	215 981,39	215 981,39
Fonctionnement	466 286,34	466 286,34
Total	682 267,73	682 267,73

35-2020 Vote du budget primitif de l'épicerie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2020, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	10 612,03	10 612,03
Fonctionnement	15 303,15	15 303,15
Total	25 915,18	25 915,18

36-2020 Vote du budget primitif de la station-service

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2020, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	2 000	2 000

Fonctionnement	15 488,28	15 488,28
Total	17 488,28	17 488,28

37-2020 Vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2020, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	37 023,94	37 023,94
Fonctionnement	246 499,42	246 499,42
Total	283 523,36	283 523,36

38-2020 inscription de la commune à l'opération « circuits patrimoine en Sologne des Étangs »

Depuis 5 ans, la Communauté de communes de la Sologne des Étangs a entrepris des opérations pour la mise en valeur du patrimoine de nos villages.

En novembre 2018 : Lancement du marché « Création de circuits Patrimoine en Sologne des Étangs » comprenant la création d'une application de découverte ludique et la fabrication et pose d'une signalétique de découverte

Ce marché lancé en procédure adaptée et attribué à l'entreprise Atelier Nature (71) lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 comprenait 2 phases :

Une tranche ferme réalisée en 2019

Communes concernées : Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Saint-Viâtre, Villeny

Une tranche conditionnelle pour l'année 2020 ; *Communes concernées : La Marolle-en-Sologne, Marcilly-en-Gault, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Vernou-en-Sologne, Veilleins, Yvoy-Le-Marron*

L'objectif est de proposer une offre à destination des touristes et habitants du territoire qui permette via la création de CIRCUITS PATRIMOINE de découvrir les richesses des villages.

La première tranche des travaux a permis d'inaugurer, le 7 juillet 2019, la création de la nouvelle application mobile - Explor'Games « Gustave et le Mystérieux pendentif ». Ce jeu de piste numérique et collaboratif en pleine nature, invite le visiteur à relever à plusieurs des défis et énigmes lancés par des personnages et à retrouver les QR codes cachés le long du parcours pour gagner un maximum de points.

À ce jour, les communes de Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Millançay, Saint-Viâtre et Villeny sont pourvues d'un circuit.

Pour poursuivre le travail entrepris et conformément au marché initial, les communes avoisinantes de la Sologne des Étangs peuvent venir se greffer au projet.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de La Marolle-en-Sologne de bien vouloir se prononcer sur l'intégration de la commune à la phase conditionnelle du projet et ainsi bénéficier de la mise en place d'un circuit en 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'INSCRIRE la commune au sein de la phase conditionnelle du projet

DÉSIGNE MM MARDESSON Olivier et VICENTE Bernard référents de l'opération au sein de la commune

39-2020 Inscription de la « Route d'Artagnan » au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

Le maire expose que, conformément aux dispositions des articles L 311-1 à 311-6 du Code du Sport, le département de Loir-et-Cher élabore le Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports et activités de nature.

Il rappelle au Conseil la création récente (2019) de la route équestre européenne d'Artagnan qui traverse la commune, ainsi que l'existence d'une convention en date du 15/05/2013 entre la commune et le département pour l'entretien et la surveillance des chemins relevant de la propriété communale.

La route d'Artagnan reprend en grande partie les circuits déjà inscrits au PDESI sur le territoire communal, quelques tronçons sont cependant à ajouter.

En conséquence, à la demande du Conseil Départemental, le Conseil Municipal de La Marolle-en-Sologne, après en avoir délibéré, donne son accord :

- Pour l'inscription au PDESI de l'itinéraire figurant au plan annexé à la présente délibération, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal
- Pour l'inscription au PDESI des voies dont la commune est propriétaire, figurant au plan annexé à la présente délibération,

Sur l'avenant n°1 à la convention du 15/05/2013, à intervenir entre la commune et le département pour entretenir et surveiller la voirie dont la commune est propriétaire et autorise le Maire à le signer.

40-2020 Référent communal au Comité de pilotage du PLUi

Suite aux élections municipales et communautaires, il convient de recomposer le COPIL avec les nouveaux élus.

« Le comité de pilotage est composé de 5 représentants du Conseil communautaire [...] et d'un représentant de chaque commune [...] »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Éric FASSOT référent titulaire et Alain MAUPEU référent suppléant.

Renouvellement de la convention trisannuelle de transport scolaire sur le RPI La Marolle/Montrieux : Quatre entreprises ont été sollicitées. Deux ont répondu. Au vu des tarifs annoncés, le choix se porte sans discussion sur la proposition de STI Centre, pour 78 € HT/ jour de transport.

QUESTIONS DIVERSES

- Comme chaque été, l'adjoint technique doit être remplacé à l'entretien des espaces verts pendant ses congés. Deux candidatures ont été reçues. Le choix se porte naturellement sur la seule candidate marolloise, l'autre postulant n'habitant pas la commune.
- Défense incendie : le maire rappelle l'historique du dossier qui débute avec la demande de l'entreprise Pissier qui doit pouvoir justifier d'une défense incendie suffisante pour ses nouvelles installations. Sans présumer de la réponse adéquate à ce besoin particulier qui relèverait plutôt d'une réserve d'eau sur site, la question s'est alors posée de la possibilité de déployer un réseau de bornes incendie sur la commune. Le doute était permis sur la capacité de débit du réseau d'eau pour un tel déploiement. Il a donc été procédé à des mesures de débit. Il s'avère que, la loi ayant évolué en 2017, il est désormais possible de poser des « petites » bornes pour lesquelles le débit disponible est suffisant. Le maire a rencontré le responsable du SDIS, qui a proposé un projet de positionnement d'une douzaine de bornes desservant chacune sur 200 m linéaires, qui couvrirait fortement la zone urbanisée. Il faut à présent faire une demande de devis (Veolia) afin d'avoir matière à monter les dossiers de subvention pour ce projet.
- Fuites sur le réseau : le maire retrace les récents travaux de réparation. Ceux-ci sont parfois lourds car il n'est pas toujours simple de localiser précisément les fuites. Au vu des tronçons de tuyaux remplacés, il semble que le réseau soit usé et les tuyaux fragilisés.
- Épicerie : le maire rappelle l'historique de la fixation du loyer de l'épicerie depuis l'installation de la commerçante au 01/06/2017. Les retards de loyer s'accumulent gravement malgré les démarches actives et répétées auprès de l'intéressée et les facilités accordées pour soutenir ce commerce, qui par ailleurs a du mal à tenir son engagement initial de service de proximité (pain, épicerie courante). Après concertation, l'ensemble du Conseil s'accorde sur le principe de renforcer activement les démarches, préalablement à une éventuelle procédure de résiliation de bail, et parallèlement de lui conseiller de vendre son fonds de commerce.
- Impayés : le point est fait régulièrement avec la trésorerie sur les « restes à recouvrer ». les impayés portent en particulier sur les factures d'eau et d'assainissement, certains administrés rencontrant de réelles difficultés, d'autres étant plutôt négligents. Le percepteur agit sur tous les dossiers mais parfois sans pouvoir poursuivre. Il est rappelé à chacun que la gestion de l'eau est une régie communale, qu'en conséquence les tarifs pratiqués défient toute concurrence, et de ne pas laisser s'aggraver les retards de paiement, la trésorerie pouvant étaler les règlements sur simple demande.
- Contrat du postier/surveillant de cantine/agent de propreté : l'agent technique dont le contrat en cours est renouvelé annuellement atteindra son terme fin novembre, or il ne peut plus être reconduit en CDD. Il est envisagé de lui proposer un CDI en adaptant ses horaires.
- Alain Maupeu évoque le rendez-vous avec le sénateur Jean-Marie Janssens. Une discussion de 45 minutes entre le maire, A. Maupeu, le sénateur et trois de ses collaborateurs a permis à chacun

de se présenter. Ont été évoqués les projets de la commune ainsi que le rôle et les aides possibles de la part du sénateur, qui a particulièrement souligné son appui sur les demandes de DETR.

- Le maire expose rapidement le discours de Nicolas Perruchot, président du conseil départemental, lors du déjeuner des maires. En ressortent les difficultés importantes sur le volet social, grosse compétence départementale, une inquiétude forte quant à l'état de l'économie suite à l'épidémie de Covid, mais l'assurance de l'aide renouvelée aux communes via la DSR dans le but de soutenir l'activité des entreprises à travers la réalisation des projets.
- Suite aux élections municipales, il faut renouveler la composition de la commission de contrôle des listes électorales. Deux conseillers municipaux doivent être désignés. Martine DESJARDIN se propose comme déléguée titulaire et Evelyne ROBERT se propose comme déléguée suppléante. Leurs candidatures sont validées.
- Martine DESJARDIN s'est rendue à la réunion de tirage au sort des jurés d'assise. Elle l'évoque rapidement, le contenu en étant confidentiel.

SÉANCE LEVÉE À 22 h 40

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Stephan JONETTE	Sandrine BROSSARD	Bernard VICENTE	Evelyne ROBERT
Kévin GODIN	Martine DESJARDIN	Alix THILLIER	